

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 04 octobre 2022 à 18 heures 00
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT E S	ABSENT E S	ABSENT E S EXCUSÉ E S
CAILLOT Charles			x
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil Municipal du 13 juin 2022, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h05.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération Photovoltaïque**
2. **Délibération reversement Taxe d'aménagement**
3. **HLM : choix des entreprises pour établir les devis de rénovation**
4. **Renouvellement contrat employée communale**
5. **Location gîte « Mairie » et remplacement fenêtres**
6. **Plaques de rues**
7. **Devis « L'happy culture pour tous » (graines mellifères)**
8. **Questions diverses (ASA, ciné des séniors, SPL Perpignan Méditerranée, ...)**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15.

1. Délibération Photovoltaïque

Le Maire explique à l'ensemble du Conseil municipal que le projet photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes est abandonné. En effet, le bâtiment est vétuste et la toiture ne serait pas en mesure de supporter du poids. Avant de se lancer dans ce projet, l'ensemble du Conseil décide donc de prendre rendez-vous avec le Sous-Préfet en vue de refaire entièrement la salle des fêtes.

Pas de vote pour la délibération.

2. Délibération reversement Taxe d'Aménagement

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil la délibération concernant le reversement de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes qui devient une obligation (article 109 de la Loi N°2021-1900 du 30.12.2021 des Finances pour 2022).

Après l'exposé du Maire, la délibération est approuvée à l'unanimité.

3. HLM : choix des entreprises pour établir les devis de rénovation

La commune aurait pour projet l'acquisition du bâtiment HLM.

Des travaux de rénovation sont à prévoir et il faut évaluer leur coût.

Avant de démarcher plusieurs entreprises, le Maire va se renseigner auprès de la société Pyrénées-Orientales Aménagement qui est une Société Publique Locale qui aide les communes dans les démarches pour la réalisation de leur projet.

4. Renouvellement employée communale

Madame ESCOUBEIROU ne souhaite pas renouveler son contrat pour le poste actuellement proposé.

La commune est donc à la recherche d'un nouvel employé(e) qui aura pour mission l'entretien des rues et des espaces communaux ainsi que divers travaux en fonction des besoins.

5. Location gîte « Mairie » et remplacement fenêtres

L'ancienne locataire du gîte situé au-dessus de la Mairie n'a pas renouvelé son bail. Le logement a été reloué. Par soucis d'économie d'énergie et pour une meilleure isolation, des fenêtres seront à remplacer.

Des demandes de subventions vont être faites une fois les devis obtenus.

6. Plaques de rues

Un devis concernant les plaques de rues a été demandé à deux entreprises différentes.

Seule une entreprise nous a répondu pour le moment. Nous allons relancer la seconde en espérant un retour rapide pour pouvoir avancer dans le projet.

7. Devis « L'happy culture pour tous » (graines mellifères)

Afin de lutter contre la surmortalité des pollinisateurs qui ont un rôle majeur dans le maintien de la productivité agricole et des populations de plantes sauvages, la commune souhaite soutenir l'association « L'happy culture pour tous » qui plantera 1 hectare de graines mellifères à qualité agronomique sur la commune moyennant une participation de 200€.

8. Questions diverses

- Ciné des séniors : une séance de cinéma aura lieu le 17 novembre prochain à la salle des fêtes de la commune.
- L'avenir du Plan d'eau de FOSSE est en cours de réflexion. Les frais d'entretien sont, chaque année, très important et nous avons de moins en moins de subvention

L'Ordre du jour étant épuisé, la fin du Conseil Municipal a été actée à 20h25.

